#### OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

### **LES SOUSSIGNES:**

Monsieur né àdomicilié à	, le	(état civil)		
dominime a				
Madame/Mademoisellené àdomiciliée à				
Téléphone : E-mail :				
Ci-après dénommés : "l'acheteur".				
Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de Euros ( Eur).				

# L'immeuble dont la description suit:

Commune de MESSANCY – Deuxième division – Habergy – Section B : 1 ha 45 ares 40 ca

- Un bois, sis Um schenges feld, connu au cadastre selon récent extrait cadastral section B numéro 0839AP0000, pour une contenance de quarante ares dix centiares (4.010 m2). Revenu cadastral : € 9,00.
- Un bois, sis Um schenges feld, connu au cadastre selon récent extrait cadastral section B numéro 0848CP0000, pour une contenance de quarante-six ares cinquante centiares (4.650 m2). Revenu cadastral : € 9,00.
- Un bois, sis Hohen grund, connu au cadastre selon récent extrait cadastral section B numéro 0864P0000, pour une contenance de vingt-deux ares (2.200 m2). Revenu cadastral : € 3,00.
- Un bois, sis Hohen grund, connu au cadastre selon récent extrait cadastral section B numéro 0865AP0000, pour une contenance de seize ares soixante centiares (1.660 m2). Revenu cadastral : € 3,00.
- Un bois, sis Hohen grund, connu au cadastre selon récent extrait cadastral section B numéro 0866AP0000, pour une contenance de vingt ares vingt centiares (2.020 m2). Revenu cadastral : € 4,00.

Superficie: 1 ha 45 ares 40 ca

Ci-après dénommés indifféremment « le bien » ou « les biens », « l'immeuble » ou « les immeubles ».

FR	۸	2	יח	۸		ш	۸	т.
ГK	А	3	U.	А	L.	П.	А	13

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

n	П	IF	2 6	=1	
v	u	JГ	١	= 1	

La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant cours aujourd'hui, à savoir le ......

L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

### **ACCEPTATION:**

L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail :

#### **ACTE NOTARIE:**

Les parties ont choisi Maitre Tondeur à Bastogne .

# **CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :**

Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.

Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Le bien est situé en zone agricole et libre d'occupation.

L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la

jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre d'occupation.

Fait à	ما
ıaııa	 IC

Acheteur : signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

### En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédé de la mention « Lu et approuvé »